

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

*Documents officiels**

PREMIÈRE COMMISSION
19e séance
tenue le
vendredi 23 octobre 1987
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 19e SÉANCE

Président : M. BAGBENT ADEITO NZENGEVA (Zaïre)

Vice-Président : M. GUTIERREZ (Costa Rica) (Vice-Président)

SOMMAIRE

DECLARATION SUR DES POINTS SPECIFIQUES DE L'ORDRE DU JOUR RELATIFS AU DESARMEMENT
ET SUITE DU DEBAT GENERAL, LE CAS ECHEANT

Déclarations de :

- Mme Rahman (Bangladesh)
- M. Al-Ketani (Iraq)
- M. Maksimov (République socialiste soviétique de Biélorussie)
- M. Marin (Tchécoslovaquie)
- M. Bagbeni Adeito Nzengeva (Zaïre)
- M. Radji (Sénégal)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2.750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.1/42/PV.19
4 novembre 1987

FRANÇAIS

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINTS 48 A 69 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DECLARATIONS SUR DES POINTS SPECIFIQUES DE L'ORDRE DU JOUR RELATIFS AU DESARMEMENT ET SUITE DU DEBAT GENERAL, LE CAS ECHFRANT

Mme RAHMAN (Bangladesh) (interprétation de l'anglais) : Ce serait un acte de folle négligence que l'homme en arrive à se détruire par les excès de son propre génie. La position de ma délégation sur les questions de désarmement découle de cette notion incontestable.

Il y a quelques semaines, pendant le débat général de la Première Commission, le Secrétaire aux affaires étrangères du Bangladesh déclarait que la dissuasion ne peut remplacer le désarmement et que la confiance, plus que toute chose, est un instrument de dissuasion en cas de conflit. Il a insisté sur la nécessité de connaître la paix pour pouvoir réaliser le progrès.

Il serait difficile de détecter une faille dans une telle logique. Les idées simples peuvent fournir les éléments permettant de répondre aux situations les plus complexes. C'est pourquoi nous avons formulé notre opinion sur certains points de l'ordre du jour dont nous sommes saisis.

Notre position à l'égard des zones dénucléarisées ne connaît aucune équivoque. Nous appuyons cette notion. Nous en recommandons la mise en oeuvre partout où la décision d'agir ainsi a été prise. Nous souhaitons que de nouvelles régions viennent s'ajouter à elles pour que le globe puisse enfin être couvert de cercles concentriques de cette nature.

Quant au point 48 de l'ordre du jour, le Bangladesh pense que l'absence totale d'armes nucléaires en Amérique latine accroîtrait la sécurité mutuelle et empêcherait le recours à de telles armes contre un Etat Membre de la région. Nous souhaitons que le Protocole I soit ratifié aussi rapidement que possible par toutes les parties auxquelles est ouvert le Protocole.

Notre position en ce qui concerne le point 51 de l'ordre du jour est semblable. Nous croyons fermement que la prompte mise en oeuvre de la résolution 41/48 de l'Assemblée générale contribuerait à la création d'une atmosphère propice au règlement global du problème du Moyen-Orient. Le Bangladesh souhaite que, en attendant la création d'une zone de ce genre, les Etats de la région déclarent qu'ils s'abstiendront, sur une base de réciprocité, de toute activité qui aurait pour effet d'accroître les soupçons à ce sujet. Les

Mme Rahman (Bangladesh)

révélations fort inquiétantes parues dans le Sunday Times de Londres du 5 octobre 1986 ont été une cause de malaise. Nous pensons que l'acquisition par Israël d'une capacité nucléaire déstabiliserait considérablement la paix précaire de cette région, entraînant avec elle de terribles conséquences. On sait qu'Israël a procédé à une mise à feu expérimentale de Jericho Deux, un missile balistique à portée intermédiaire capable de porter une ogive nucléaire. Sa portée actuelle de 500 miles ira bientôt jusqu'à 870 miles.

Nous aimerions bien entendu que notre propre région, l'Asie du Sud, devienne une zone dénucléarisée. Nous avons présenté une communication écrite au Secrétaire général pour lui communiquer nos vues sur le point 53 de l'ordre du jour. Le Bangladesh est l'un des signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et contribuera de la meilleure manière possible à la mise en oeuvre de la résolution adoptée à cet égard par l'Assemblée l'an dernier. Nous sommes persuadés que la sécurité de la région se trouverait renforcée contre la menace ou l'emploi des armes nucléaires si une telle zone était créée.

Mme Rahman (Banladesh)

Les nations, tout au long de l'histoire, ont eu recours à la force des armes pour assurer leurs intérêts. Le Bangladesh n'est pas en mesure de le faire - nos problèmes sont trop nombreux pour cela - mais quand bien même le pourrions-nous que nous ne le ferions pas car nos valeurs et nos principes nous en empêcheraient. Il s'ensuit donc tout naturellement que nous souhaitons vivre dans une région exempte de conflits. Voilà pourquoi nous nous sommes totalement engagés à appliquer la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix. Le Bangladesh oeuvrera activement dans ce sens en tant que membre du Comité spécial créé à cet effet.

Ma délégation se félicite que le Zimbabwe ait été nommé à la présidence du Comité, par le soin du Président de l'Assemblée générale le 6 mai dernier. Nous pensons que la présence du Président actuel du Mouvement des non-alignés, dont le leadership nous inspire la plus grande confiance, donnera plus de vigueur à nos travaux.

La Conférence ne doit pas être retardée davantage. Les recommandations du Comité à ce sujet doivent être acceptées sans plus tarder. Les vues des pays du littoral quant aux questions de fond diffèrent peut-être, mais nous comptons que les négociations qui auront lieu à la Conférence de Colombo rapprocheront les points de vue. Mon gouvernement a déjà dit combien il appréciait l'offre du Sri Lanka d'accueillir un comité préparatoire à Colombo l'an prochain. Le point 68 est donc bien plus qu'un sujet de préoccupation régionale.

Hélas, le génie de l'homme, que j'évoquais tout à l'heure, a trouvé les moyens non seulement d'effacer les distinctions qualitatives entre les armes stratégiques classiques, mais aussi de multiplier plusieurs fois la capacité de destruction de la plupart d'entre elles. La raison exige que les réalisations scientifiques et techniques servent à des fins pacifiques. Le potentiel terrible des armes radiologiques, à faisceaux particules, à radiations infrasoniques et électromagnétiques est bien connu. Nos débats au titre du point 60 de l'ordre du jour auront pour but de les interdire. Le Bangladesh appuiera toutes les mesures propres à en empêcher la mise au point. De même, pour ce qui est du point 62, nous voudrions recommander la prompte conclusion d'une convention interdisant les armes chimiques. Les perspectives d'une telle convention ont déjà suscité un certain optimisme.

Je suis heureuse de pouvoir dire que la Commission du désarmement, du bureau duquel nous faisons partie, a pu faire un travail utile pendant la session de fond

Mme Rahman (Banqladesh)

de 1987, étudiant des questions telles que le rôle des Nations Unies dans ce domaine, le désarmement classique, la vérification et le désarmement naval. Ce sont là des sujets d'importance capitale et une meilleure entente dans ces domaines ferait progresser la Commission vers ces grands objectifs.

Ma délégation partage l'enthousiasme qui s'est fait jour récemment grâce au meilleur climat qui règne dans le domaine du désarmement. Ce sentiment s'est encore renforcé après la rencontre soviéto-américaine d'hier à Moscou. Nous devons faire en sorte que cet espoir se pérennise, sous peine de connaître le sort d'Antigone dans la tragédie de Sophocle, alors qu'elle marchait lentement vers l'inévitable tombeau où elle allait être ensevelie vivante.

Chaque âge connaît une épreuve capitale. Le désarmement est la nôtre. Nous devons réussir. Moyennant la volonté politique et un certain bon sens, nous y arriverons. Les femmes et les hommes de notre génération ont cette responsabilité à l'égard de ceux qui ne sont pas encore nés.

Si aujourd'hui, quelque nouvelle belle au bois dormant s'endormait pour 100 ans, il faut qu'à son réveil le monde non seulement ait survécu, mais se soit épanoui.

M. AL-KETAL (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, j'ai grand plaisir à vous adresser, au nom de la délégation iraquienne, toutes nos félicitations pour votre élection à la présidence de cette commission. Nous sommes tout à fait confiants que vous saurez mener nos délibérations au succès. Par votre truchement j'adresse également nos félicitations aux autres membres du Bureau. Ma délégation est tout à fait disposée à collaborer avec le Bureau pour aboutir aux résultats souhaités.

Si pour favoriser la recherche du contrôle des armements et pour finalement aboutir au désarmement général et complet, il faut instaurer la confiance, et si des mesures ont été prises ou seront prises pour renforcer la confiance dans ce monde, il convient de ne jamais oublier que le renforcement des principes du droit international et du respect plein et entier des Nations Unies doit primer sur toutes les mesures nécessaires pour instaurer ou pour renforcer la confiance.

Rien n'a poussé et accéléré plus les Etats à poursuivre la course aux armements sous tous ses aspects que l'absence de sécurité. Si on laisse l'agression, la violation de la sécurité, l'inqérence dans les affaires

M. Al-Ketal (Iraq)

intérieures, la prise de possession par la force de territoires triompher du respect des principes du droit international, de la Charte des Nations Unies et de la reconnaissance des pouvoirs dévolus au Conseil de sécurité pour le règlement des différends, on s'éloignera dans notre discussion du désarmement de la réalité, une réalité qui exige, dans de telles circonstances, la légitime défense et la protection de la sécurité et de l'indépendance. Édifier la confiance en renforçant le respect du droit dans les relations internationales suppose de la part de tous les pays certaines obligations, notamment celle de faire respecter le droit international par ceux qui en font fi ou ceux qui cherchent à le saper et le contourner selon les préceptes mêmes du droit international qui représentent un tout indivisible et dont l'application est totale. Par conséquent, ceux qui directement ou indirectement encouragent une application partielle ou sélective des dispositions du droit international et de la Charte comptent en fait contre la Charte, contre le droit international, et ils risquent fort de plonger les relations internationales dans l'illégalité et dans l'anarchie, faisant table rase de la confiance internationale, dont a parlé un bon nombre d'orateurs avant moi, et de sa relation avec le désarmement.

Si l'on applique de manière sélective les principes du droit international, ce qui est une position insoutenable, cela porte aussi préjudice à tout le système des Nations Unies. Par conséquent, le lien existant entre cette commission et la Conférence du désarmement - l'interaction qui doit sans cesse exister entre les deux - est le moyen auquel nous devons nécessairement recourir pour aboutir à des résultats concrets. C'est, par ailleurs, une nécessité que nous impose la procédure prévue par le système des Nations Unies.

M. Al-Ketani (Iraq)

De plus, ces organes doivent être accessibles aux Etats qui souhaitent apporter une contribution positive aux négociations sur le désarmement. Quelles que soient les circonstances, on ne saurait accepter qu'ils deviennent des clubs fermés où seuls quelques Etats pourraient faire valoir leurs vues et leurs intérêts, rejeter la participation des autres sous un prétexte ou un autre et donner la primauté à certaines procédures au détriment de l'examen approfondi des questions importantes inscrites à l'ordre du jour.

Il convient là encore de rappeler le libellé du paragraphe 28 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement :

"Tous les Etats ont le droit de participer aux négociations sur le désarmement. Ils ont le droit de participer sur un pied d'égalité aux négociations ... sur le désarmement." (Résolution S-10/2 de l'Assemblée générale, par. 28)

Ma délégation renouvelle son appel pour que l'on renonce à abuser du consensus à la Conférence du désarmement, car cette pratique incite certains pays à tempérer la contribution qu'ils pourraient apporter en matière de désarmement, et espère que cet appel sera entendu ici et à la Conférence du désarmement. Je voudrais, à cet égard, citer un extrait du Document final de la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés :

"Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont souligné le rôle central et la responsabilité essentielle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement. Ils ont bien marqué que les négociations sur le désarmement sont un enjeu vital pour tous les peuples du monde..." (A/41/697, par. 57, p. 23)

La réunion de Reykjavik en 1986 entre le Président des Etats-Unis et le Secrétaire général Gorbatchev a bien montré que la poursuite du dialogue était le seul moyen de parvenir à la détente dans les relations internationales. Récemment, des indices sont apparus nous amenant à penser que les deux superpuissances sont parvenues à un accord de principe pour éliminer les missiles à portée intermédiaire et à courte portée. Bien que ces missiles ne constituent qu'une petite partie des arsenaux des deux superpuissances, la conclusion de cet accord constituera une mesure positive et encourageante sur la voie du désarmement et des mesures propres à instaurer la confiance.

M. Al-Ketaj (Iraq)

Les mesures de désarmement nucléaire ne pourront prendre leurs véritables dimensions que si elles incluent tous les pays dotés d'armes nucléaires et toutes les formes d'armes nucléaires. De surcroît, l'élaboration d'une convention interdisant complètement les armes nucléaires reste la procédure par excellence qui doit se voir accorder la priorité.

L'homme comprend aisément qu'il ne sert à rien de détruire des armes anachroniques à une époque où l'on continue à expérimenter pour mettre au point des armes plus perfectionnées et plus mortelles et où l'on ne cesse de s'évertuer à étendre la course aux armements de la Terre à l'espace extra-atmosphérique. Les puissances nucléaires ont, au premier chef, la responsabilité d'éliminer les armes nucléaires. Elles doivent prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à la course aux armements et concrétiser le désarmement. Il est inquiétant, 17 ans après l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération, de voir que les Etats nucléaires parties au Traité continuent de ne pas respecter ses dispositions, quelles que soient leurs excuses. Ce traité, qui devait freiner la prolifération tant horizontale que verticale des armes nucléaires et qui va être examiné, pour la quatrième fois, en 1990, va soulever des difficultés si la situation n'évolue pas d'ici-là et si les puissances nucléaires ne peuvent pas progresser dans leurs efforts pour freiner la course aux armements et réaliser le désarmement nucléaire général et complet.

L'absence de progrès réalisés en matière de désarmement par les Etats nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération a encouragé les autres Etats à mettre également au point des armes nucléaires qui menacent sérieusement la paix et la sécurité internationales. Ma délégation tient ici à souligner l'accroissement du potentiel militaire et nucléaire tant d'Israël que de l'Afrique du Sud. Selon des données dignes de foi, l'entité israélienne serait dotée d'armes nucléaires et aurait mis au point des missiles à moyenne portée capables de lancer des ogives nucléaires dans la plupart des pays de la région arabe et dans certaines régions de l'Union soviétique. Les dangers que présente une telle évolution pour la paix et la sécurité de la région et du monde sont inquiétants et appellent des mesures rapides et efficaces pour empêcher une catastrophe nucléaire dans cette région.

M. Al-Ketal (Iraq)

La politique nucléaire d'Israël se veut ambiguë, car il espère ainsi terroriser les Etats arabes, leur faire du chantage, garder sa mainmise sur les territoires occupés et conserver l'exclusivité de la force nucléaire dans la région pour y imposer son hégémonie. C'est pourquoi Israël a tout fait pour saboter tout effort arabe qui lui semble de nature à porter atteinte à sa politique. C'est pourquoi Israël s'est fixé pour objectif la destruction des efforts scientifiques et techniques du monde arabe et la destruction des installations nucléaires des pays arabes. Cela fait partie intégrante de la politique nucléaire israélienne. Nous pouvons ainsi comprendre que l'attaque criminelle contre le réacteur nucléaire pacifique iraquien consacré à la recherche et placé sous contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a été menée en 1981 dans le cadre de cette politique. On peut placer dans ce même contexte la menace persistante de destruction de toute installation nucléaire par Israël s'il estime qu'une telle mesure s'impose.

L'Iraq n'a cessé d'appuyer la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Il a demandé à tous les Etats de la région d'accepter de renoncer à la possession d'armes nucléaires et de placer toutes leurs installations nucléaires sous le contrôle de l'AIEA. L'Iraq, qui est partie au Traité sur la non-prolifération, estime que ces mesures sont le seul moyen pratique d'éviter la prolifération nucléaire au Moyen-Orient.

Les attaques armées contre les installations nucléaires entraînent de nombreuses conséquences multiformes. Toutes n'intéressent pas nécessairement la Commission. Toutefois, il convient de parler ici des retombées radiologiques faisant suite à la destruction de toute installation nucléaire qui sont semblables à celles des armes radiologiques, car l'interdiction de la mise au point, du stockage et de l'utilisation des armes radiologiques ne sera pas complète tant que les mesures corollaires indispensables ne seront pas prises pour interdire les attaques armées contre les installations nucléaires. Nous comprenons bien que la conclusion d'une convention internationale contraignante interdisant les attaques armées contre les installations nucléaires exigerait des études techniques et la mise au point d'une définition des cadres technique et juridique dans lesquels s'inscrirait une telle convention. C'est pourquoi nous pensons que l'AIEA est l'organe compétent, tant du point de vue technique que scientifique, pour effectuer les études voulues sur les conséquences radiologiques de telles attaques.

M. Al-Ketal (Iraq)

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) étant l'organisation chargée d'encourager l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, elle s'intéresse aussi à bien d'autres aspects de la question. Nous en appelons donc à l'AIEA pour qu'elle coopère activement avec la Conférence du désarmement afin d'accélérer les négociations et de pouvoir conclure, le plus rapidement possible, la convention souhaitée.

L'été prochain se tiendra la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous espérons qu'elle aura effectivement lieu et qu'auparavant les deux superpuissances arriveront à des résultats tangibles conduisant à un renforcement de la confiance et à un climat propice à l'adoption de mesures constructives au lieu de donner lieu, comme c'est trop souvent le cas de ce genre de réunions, à de simples déclarations et à l'adoption de résolutions qui ne sont jamais appliquées.

Cette session devra, en toute priorité, traiter des armes les plus létales, qui constituent un grave danger pour l'homme et sa survie. Au nombre de celles-ci, il convient tout d'abord de parler des armes nucléaires ainsi que de l'interdiction de les fabriquer, de les stocker et de les utiliser. Il faut en outre arrêter purement et simplement les essais et les études visant la mise au point de ces armes.

La session spéciale prévue pour bientôt ajoutera encore aux responsabilités de la Conférence du désarmement et des autres organes intéressés, qui devront redoubler d'efforts pour assurer le succès de cette session. Il appartient également à tous les autres Etats de ne ménager aucun effort pour encourager les deux superpuissances et les autres Etats nucléaires à prendre les mesures susceptibles de renforcer la paix et la sécurité internationales et d'assurer le respect des principes du droit international, inséparable des relations internationales. Il leur faut aussi agir afin d'éliminer et de détruire les armes stratégiques, d'empêcher la mise au point de nouvelles armes et de renoncer à trouver de nouveaux domaines de concurrence, comme la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, par exemple.

M. MAKSIMOV (République socialiste soviétique de Biélorussie)

(interprétation du russe) : La prévention de la course aux armements dans l'espace demeure un sujet d'inquiétude toute particulière pour la communauté internationale, comme en témoigne notamment le fait que, depuis plusieurs années déjà, l'Assemblée générale adopte une résolution unique sur la question, approuvée par tous les Etats Membres des Nations Unies, à l'exception d'un seul, qui s'abstient.

L'évolution de la situation en ce qui concerne ce problème depuis qu'il a été débattu pour la première fois à la quarante et unième session de l'Assemblée générale se fait dans des directions diverses, d'une part provoquant l'inquiétude, mais de l'autre édifiant un rempart solide contre l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique.

Le côté menaçant est lié à la persistance des travaux consacrés à la fameuse Initiative de défense stratégique (IDS) des Etats-Unis, et à l'intention manifeste de concevoir des plans destinés à en accélérer la réalisation, c'est-à-dire procéder à la mise en place pratique des armements appropriés dès le début des années 90. Pour justifier ces programmes - illégaux puisqu'interdits par le Traité ABM de 1972 - on a recours à une interprétation dite élargie du Traité. Notons à ce propos que cette interprétation est accueillie avec beaucoup de scepticisme aux Etats-Unis mêmes. Sans aller dans les détails quant au fond du problème, il convient de noter que la tentative même de passer à une nouvelle interprétation unilatérale d'un traité bilatéral, surtout en un moment où l'interlocuteur dans les négociations, c'est-à-dire l'Union soviétique, parle de la manière la plus évidente de la nécessité de préserver scrupuleusement les conditions du Traité, est tout à fait injustifiable.

Notre délégation n'a pas l'intention dans la présente intervention de faire l'analyse de l'IDS et de ses répercussions négatives pour la stabilité stratégique, la sécurité internationale et les perspectives du désarmement. Cette analyse a déjà été faite les années précédentes. Les nouvelles études et les nouvelles analyses parues depuis, celles provenant notamment de spécialistes américains éminents et de leurs organisations, comme la société de physique américaine, confirment le point de vue que nous avons formulé et que l'on connaît bien : un point de vue négatif à l'égard de l'IDS. Les conclusions de ces analyses s'appliquent tout autant, voire plus encore, à la variante accélérée de la mise en place de l'IDS.

M. Maksimov (RSS de Biélorussie)

Les partisans de la mise au point d'armes spatiales pour convaincre l'opinion publique qu'ils ont raison, parlent de défense spatiale efficace, d'attaque limitée, etc. Mais tous ces arguments, pour peu qu'on les approfondisse, ne touchent pas au coeur de la question. En effet, si le but ainsi recherché est bien la défense contre les armes nucléaires, est-ce que la destructions de ces armes ne constituerait pas le moyen, le meilleur, le plus sûr, le plus simple et le plus économique de renforcer la sécurité?

Prévenir la guerre - voilà ce dont il faut parler, voilà où se trouve le fond de la nouvelle situation dans le monde. Et le principal moyen d'assurer la défense est, en dernière analyse, le désarmement mutuel.

Cette rapide esquisse de la situation ne serait pas complète si nous ne rappelions que l'Union soviétique - puissance spatiale - se déclare en principe contre la course aux armements dans l'espace et adopte une position pratique appropriée. En particulier, il y a quelques années encore, l'Union soviétique avait déclaré de manière unilatérale un moratoire contre les essais effectués dans l'espace de systèmes anti-satellites tant que les autres Etats suivraient l'exemple donné. Le dilemme "paix des étoiles ou guerre des étoiles" appartient de toute évidence à ces situations rares où il n'y a qu'une vérité : la pénétration des armes dans l'espace mènera fatalement à une plus grande méfiance, à l'incertitude, à une accélération de la course aux armements et à une vulnérabilité accrue de la paix.

Outre des considérations purement militaires dans l'esprit des partisans de l'IDS, il semble exister un autre facteur stratégique : un facteur d'ordre économique. L'un de ces éléments importants est le désir d'entraîner l'autre partie dans la course aux armements afin de restreindre ses possibilités en matière de transformations économiques en faveur de ceux qui travaillent et en leur nom.

M. Maksimov (RSS de Biélorussie)

Passant maintenant aux efforts destinés à prévenir le passage de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, il convient de noter que des initiatives sérieuses et nombreuses se sont déjà manifestées. Pour que l'espace reste libre et largement ouvert à l'exploration et à l'exploitation entreprises en coopération dans l'intérêt de l'humanité tout entière, un rôle très important revient au strict respect du Traité concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques. En assurer la viabilité est une tâche qui affecte l'humanité tout entière : d'une part, parce qu'un espace livré à une course aux armements désordonnée et arbitraire aurait pour effet d'étouffer purement et simplement la coopération internationale pacifique. En deuxième lieu, le Traité en disparaissant, équivaldrait à détruire les bases d'une réduction sensible des armements stratégiques et offensifs.

Or, cette réduction intéresse tous les peuples, comme l'a montré le débat général en séance plénière de l'Assemblée générale et à la Première Commission. Dans ces circonstances, il s'impose d'urgence de passer rapidement et sérieusement à des progrès dans toutes les instances du désarmement, aux négociations bilatérales, comme à la Conférence du désarmement.

Pour ces progrès, il existe une base plus que solide. Il est apparu, à une exception près, un désir général de prendre des mesures valables pour empêcher que la course aux armements ne s'étende à l'espace extra-atmosphérique et l'on a déjà avancé tout un ensemble de propositions sérieuses, tant globales que partielles. Il est absolument certain que sur la base de ces propositions, on puisse arriver à des objectifs déjà visibles.

Parmi les propositions récentes, citons ces diverses initiatives : le strict respect et le renforcement du régime du Traité ABM, y compris la détermination d'un calendrier et d'un plan d'action au-delà de ces dates; la réalisation d'un accord interdisant les systèmes antisatellites et leurs armements de la catégorie espace-Terre; des mesures sur l'utilisation de l'espace à des fins exclusivement pacifiques pour le bien de l'humanité tout entière; la création d'une organisation spatiale mondiale; l'inspection des objets placés dans l'espace extra-atmosphérique; et dans l'ensemble, la création d'un système de contrôle international relatif au maintien d'un espace extra-atmosphérique pacifique.

Tous les problèmes de vérification qui pourraient se présenter pendant l'exécution des accords à venir, pourraient être résolus moyennant la création d'un inspectorat spatial international, et dans cette création, les Nations Unies ont un

M. Maksimov (RSS de Biélorussie)

rôle important à jouer. Au moyen de cet inspectorat, il serait possible d'assurer la présence constante de groupes d'inspecteurs dans tous les polygones de lancement d'objets spatiaux. Et tous les Etats qui poursuivent des activités spatiales se trouveraient placés dans des conditions d'égalité absolue. La présence constante d'inspecteurs garantirait la fiabilité du contrôle. En effet, les techniques spatiales elles-mêmes sont telles qu'elles assurent la simplicité relative et l'efficacité de la vérification. On prévoirait également le droit d'inspection sur place, en cas de soupçon quant au lancement d'objets à partir d'une plate-forme non déclarée. L'Union soviétique, on le sait, s'est déclarée disposée, dans l'interdiction complète des armements spatiaux offensifs, à étendre l'inspection à ses entrepôts, à ses entreprises industrielles, aux laboratoires, aux centres expérimentaux, etc. Cela prouve que l'Union soviétique est prête pour une ouverture authentique et réciproque, pas seulement en paroles, mais en actes. C'est ce que nous devons faire pour établir la confiance.

L'Union soviétique a récemment fait savoir à la Première Commission qu'elle déposait deux nouvelles propositions concrètes auprès des Etats-Unis concernant le strict respect du Traité ABM. Ces propositions comprennent notamment la possibilité de s'entendre sur la liste des installations interdites pour le passage dans l'espace extra-atmosphérique, quelle qu'en soit l'affectation si leurs caractéristiques techniques dépassent les paramètres convenus.

N'importe quelle analyse, même la plus critique, montrera que sur la base de ces propositions comme de celles qui les ont précédées, émane un désir de renforcer non pas la sécurité nationale étroitement interprétée mais la sécurité de tous, de même que l'intention de ne nuire à la position de défense de quiconque.

Il est indispensable que tous ceux qui participent au forum où l'on s'occupe de la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique partent de positions constructives, dictées par le souci de la sécurité internationale. Vivant dans la communauté des nations, nous ne pouvons méconnaître la communauté de nos intérêts et à plus forte raison, des intérêts d'une importance vitale, dans le sens littéral du terme.

M. MURIN (Tchécoslovaquie) (interprétation du russe) : Le débat qui se déroule dans notre commission est à n'en pas douter, le témoignage de l'intérêt toujours croissant que les pays membres des Nations Unies et la communauté internationale tout entière portent à la réalisation d'un tournant radical dans la voie du désarmement. Pour notre dialogue, relevons les tendances nouvelles et

M. Murin (Tchécoslovaquie)

positives qui touchent tant la forme que le contenu des questions débattues et des manières d'aborder le désarmement dans l'ensemble. Chacun reconnaît la nature inadmissible d'une guerre nucléaire et l'idée d'un monde exempt d'armes nucléaires et de violence, et le soutien donné à cette idée constituent la plate-forme permettant de mettre en commun les efforts de désarmement.

La doctrine d'intimidation nucléaire est de plus en plus remplacée par une conception nouvelle et globale de la sécurité, qui englobe tous les domaines de la vie internationale et garantit la sécurité de tous les Etats sur une base égale, indépendamment de leur potentiel militaire. Le désarmement est en train de devenir le coeur des garanties matérielles de la sécurité du monde.

Même des notions traditionnelles et, semble-t-il, invariables, comme par exemple l'équilibre des forces, commencent peu à peu à se transformer en faveur de méthodes d'approches plus actuelles, plus démocratiques, fondées tout d'abord sur l'équilibre des intérêts. On voit se définir des notions de suffisance militaire et de stratégie défensive.

La franchise dans la manière d'aborder les questions de contrôle et le respect des accords sur la réduction des armements et le désarmement a tellement augmenté que toute la question de vérification est devenue en très peu de temps un élément stimulant du processus de désarmement et non pas le frein qu'il était avant.

Parmi ces éléments nouveaux, citons également la perception fortement accrue cette année, de la nature complémentaire des efforts bilatéraux et multilatéraux destinés à résoudre les problèmes du désarmement. A la suite des négociations soviéto-américaines, une base de désarmement nucléaire a été créée, devenant source d'optimisme et d'inspiration pour la communauté internationale tout entière, y compris l'Organisation des Nations Unies. L'heure que nous vivons exige objectivement, dans le domaine des efforts de désarmement, que l'on affirme et que l'on consolide le nouveau terme qu'est l'internationalisation.

Tout ceci témoigne du réalisme et de l'efficacité de la nouvelle philosophie politique dans les relations internationales et crée les conditions voulues pour réaliser les progrès nécessaires dans les domaines militaire et politique.

M. Murin (Tchécoslovaquie)

L'Organisation des Nations Unies se trouve ainsi placée devant des tâches importantes. Il est maintenant possible d'intensifier les négociations de désarmement à un niveau qualitativement élevé. A notre avis, l'internationalisation des efforts de désarmement, cela signifie avant toute chose encourager les Etats à participer sur une base universelle et démocratique à l'examen pratique de tous les aspects des problèmes de désarmement et à leur règlement. Bien entendu, la condition indispensable pour parvenir à une situation aussi favorable est d'utiliser à fond les mécanismes et le potentiel des Nations Unies, instance universelle où se manifestent dans toute son ampleur l'interdépendance des Etats et leur participation à l'évolution du processus de paix et à tous les domaines des relations internationales.*

Les Nations Unies elles-mêmes ne pourraient cependant pas jouer leur rôle central ni assumer leur responsabilité primordiale en matière de désarmement sans la participation active et directe de tous les Etats Membres. A ce propos, nous souhaiterions appuyer également les idées très utiles formulées au cours de la présente session en ce qui concerne la responsabilité que la Charte confère au Conseil de sécurité en matière de désarmement. La convocation d'une réunion spéciale du Conseil de sécurité au niveau des ministres des affaires étrangères afin d'examiner les buts à poursuivre et les tâches à entreprendre dans le domaine du désarmement nucléaire représenterait une étape importante dans cette direction.

Nous pensons aussi que le renforcement du rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement aiderait à faire accepter la tenue plus régulière de sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées à des questions importantes dans le domaine du désarmement. Comme l'a proposé l'Union soviétique, il serait également possible de créer, dans le cadre des Nations Unies, un mécanisme destiné à mettre en oeuvre un contrôle international de l'exécution des accords de réduction des tensions, de limitation des armements et de désarmement et de surveillance de la situation militaire dans les zones de conflit, grâce à des formes et des méthodes convenues de contrôle, de rassemblement et de traitement des renseignements pertinents.

* M. Gutierrez (Costa Rica), Vice-Président, assume la présidence.

M. Murin (Tchécoslovaquie)

Dans ce contexte, nous jugeons également intéressante la proposition de la Finlande de créer la banque de données indispensable.

La Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, tenue cette année sous les auspices des Nations Unies, a suscité un intérêt international particulier. A notre avis, le déroulement et les conclusions de la Conférence ont entièrement confirmé l'existence d'un lien organique entre ces deux tâches pressantes du moment. En même temps, elle a permis de montrer à quel point il importe de leur apporter des solutions qui garantissent la sécurité du monde entier. Nous sommes sensibles au fait que la Conférence est devenue une instance d'un dialogue exemplaire sur le fond de ces problèmes, inspiré par le désir de mettre au point des méthodes d'approche non polarisantes.

Tout cela devrait constituer un cadre qui permettrait d'apporter des solutions pratiques aux questions de désarmement et fournir une excellente base pour le développement universel de ces processus.

Cette tendance est à l'origine du mémorandum commun sur le thème du désarmement pour le développement et d'autres propositions faites à la Conférence par les pays socialistes. Nous voudrions relever une fois de plus l'apport de tous les participants à la Conférence dans la réalisation de ce concept.

Nous voudrions de même signaler la coopération exceptionnelle démontrée lors de la conception et de l'adoption à l'unanimité du Document final de la Conférence. L'opportunité des résultats de la Conférence eu égard au couplage du développement et du désarmement est évidente, ayant fait ressortir l'interdépendance des Etats et leur communauté d'intérêts en ce qui concerne ces questions clefs. Ces résultats contribueront à promouvoir la possibilité de surmonter l'affrontement dans les relations internationales, répondant ainsi des plus clairement aux considérations bien connues selon lesquelles le désarmement, même dans le respect des critères militaires et politiques de la sécurité égale, conférerait des avantages économiques bilatéraux à quelques Etats seulement. Il nous paraît indispensable que les efforts des Nations Unies soient actuellement consacrés à l'élaboration et à la concrétisation, de même qu'à l'application progressive des résultats de la Conférence et, notamment, de son programme d'action.

A ce propos, nous voyons persister à l'ordre du jour des questions touchant la réduction des budgets militaires dans la comparabilité et l'élaboration des plans

M. Murin (Tchécoslovaquie)

de conversion nationaux pour la création des mécanismes internationaux nécessaires au transfert des ressources à l'aide au développement.

A notre avis, toutes ces questions doivent être réglées dans le cadre d'examens périodiques et concertés des résultats de la Conférence par l'Assemblée générale. De ce point de vue, il conviendra de franchir une étape décisive lors de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui se tiendra en 1988.

Nous sommes toujours favorables à l'application de la proposition tendant à ce que les questions de désarmement et de développement soient examinées par le Conseil de sécurité au niveau le plus élevé.

La Commission des Nations Unies pour le désarmement est une composante importante du mécanisme international de désarmement. La charge de travail semble augmenter en fonction de l'urgence et de la spécificité des points de son ordre du jour. La Commission du désarmement pourrait devenir un instrument décisif dans l'internationalisation des négociations sur des questions complexes comme l'ensemble des questions relatives au désarmement nucléaire.

Au cours de la présente session, les pays socialistes ont présenté à cet égard un document-programme sur les négociations relatives aux problèmes de désarmement nucléaire. Ils y expriment l'avis selon lequel le désarmement nucléaire peut être réalisé en moins de 10 ans, en commençant par une réduction radicale de 50 % des arsenaux nucléaires de l'Union soviétique et des Etats-Unis au cours des cinq premières années. Bien entendu, nous supposons qu'il sera nécessaire, une fois les armes nucléaires éliminées, de créer des garanties sûres contre l'acquisition par un Etat quelconque d'une supériorité militaire dans l'espace extra-atmosphérique.

M. Murin (Tchécoslovaquie)

Les propositions des pays socialistes visent à résoudre toute une série de problèmes de désarmement nucléaire dont les problèmes liés à un contrôle international strict et efficace de tels processus. Le désarmement nucléaire est une cause commune à tous les pays. Cette conviction dicte notre attitude et nous sommes tout prêts à poursuivre nos efforts pour trouver un terrain d'entente pour la solution de questions concrètes. Par exemple, nous jugeons constructive la proposition du Brésil concernant la création de zones de paix dans diverses régions du monde.

Des progrès à la Commission du désarmement et, plus particulièrement, la réalisation d'un accord sur les cadres d'un programme de négociations sur le désarmement nucléaire, imprimerait aussi un élan à la Conférence du désarmement de Genève. Il nous paraît indispensable de mettre à profit toutes les possibilités de la Commission du désarmement pour assurer à l'avenir un regain d'activités sensibles en ce qui concerne l'instauration d'un large dialogue international sur le désarmement nucléaire. La norme minimum de ce dialogue devrait être, à tout le moins, un appel à l'application complète du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Parallèlement à la nécessité de mettre en train le processus d'élimination des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, il devient même plus urgent de réduire les armes classiques et les forces armées. Il serait très dangereux de méconnaître le fait que les armes dites classiques se rapprochent très vite des armes de destruction massive en raison de leurs perfectionnements rapides et du fait de leur capacité de déstabilisation de la situation internationale. Il ne faut pas oublier non plus que la fabrication de ces armes et l'entretien des forces armées absorbent les quatre-cinquièmes des dépenses mondiales à des fins militaires.

Voilà pourquoi nous pensons que ce problème pourrait être utilement examiné à une échelle mondiale compte pleinement tenu des besoins spécifiques de chaque région. Le critère général devrait bien entendu être la réduction des armes classiques et des forces armées jusqu'à un niveau raisonnable à des fins exclusivement défensives. Nous pensons que la situation concernant la sécurité des différentes régions ne doit pas être examinée de manière isolée mais placée avant tout dans le cadre du renforcement de la sécurité en général.

M. Murin (Tchécoslovaquie)

Dans leurs propositions bien connues sur une réduction sensible des forces armées et des armements en Europe et sur la mise en train de consultations pour comparer des doctrines militaires, les Etats parties au Pacte de Varsovie réaffirment avec force l'unité indivisible de la sécurité de l'Europe et du monde. Dans l'action menée pour réaliser des progrès dans le domaine des armes classiques, un rôle important est également dévolu à l'Organisation des Nations Unies et, plus concrètement, à la Commission du désarmement. Nous sommes très heureux de l'atmosphère constructive dans laquelle se poursuit le dialogue engagé cette année sur ces questions par la Commission. Nous avons le sentiment que le travail de la Commission devrait être complété par l'adoption de recommandations constructives qui pourraient considérablement contribuer au succès des négociations dans le domaine des armes classiques.

Un nouveau point, extrêmement important actuellement, à l'ordre du jour de la Commission du désarmement, serait cette année l'examen sous tous ses aspects de la question du contrôle - y compris les méthodes et principes pour le mener à bien - de même que le rôle dévolu aux Nations Unies et à leurs Etats Membres dans ce domaine. La Tchécoslovaquie accorde à ces questions une attention toute particulière et constate avec satisfaction les progrès réalisés dans leur examen. Nous sommes convaincus qu'il existe réellement des possibilités de préparer un document global traduisant une concordance de vues considérable sur tous les problèmes fondamentaux du contrôle et ce dès l'année prochaine.

Nous appuyons l'idée de l'élaboration d'une étude internationale indépendante sur ces problèmes - étude qui pourrait contribuer à des progrès nouveaux et sensibles dans le règlement concret des questions de contrôle du désarmement dans son ensemble, que nous préconisons depuis longtemps. Un examen sérieux devrait également être consacré aux propositions de l'Union soviétique sur le contrôle des différents types d'activités menées sur les bases militaires situées sur les territoires d'Etat tiers; plus spécifiquement, des activités qui ne sont pas soumises à des interdictions arrêtées d'un commun accord. En outre, nous nous déclarons en faveur d'une assistance active des Nations Unies dans le processus du contrôle; le respect des accords existant sur la limitation des armements et le désarmement sur la base de procédures convenues et de critères objectifs. Nous voyons un premier pas vers la création d'un mécanisme de contrôle international indispensable pour activer le travail de la Commission du désarmement sur des

M. Murin (Tchécoslovaquie)

questions aussi importantes et inquiétantes pour nous que le sont les armements navals et le désarmement naval et, dans le domaine du désarmement, le potentiel nucléaire de l'Afrique du Sud.

A notre sens, il existe aujourd'hui des impulsions nouvelles suffisamment fortes pour que la Commission puisse également mener à bien son travail d'élaboration de principes concertés propres à orienter les activités futures des Etats dans le sens d'un gel et d'une réduction des budgets militaires.

Les activités de la Commission du désarmement sont également liées à l'examen de tout un ensemble de questions concernant le rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement. Au cours du dialogue qui se poursuit à cet égard, toutes sortes de possibilités pratiques apparaissent pour accroître le rôle et l'efficacité des Nations Unies afin de parvenir à un processus réel et général de désarmement. Il convient d'aborder la question non pas du point de vue de l'amélioration des travaux des procédures, mais d'un point de vue politique large en tenant compte du désir d'un nombre toujours croissant d'Etats de contribuer de manière constructive à une solution véritable des questions de désarmement. Nous pensons que, sur la base des propositions déjà faites et des résultats de la discussion à la Commission du désarmement, cet ensemble de problèmes pourrait être examiné à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

La Tchécoslovaquie aborde toutes ces questions dans l'esprit des principes de coopération égale, constructive et dépourvue d'affrontements sur le plan international. C'est un facteur irremplaçable de progrès. C'est une condition nécessaire à la réussite des efforts de la communauté internationale pour parvenir au règlement des problèmes brûlants du désarmement. Un appel très net à cette coopération figure aussi dans le projet de résolution sur la coopération internationale aux fins du désarmement, que nous présenterons ultérieurement à la Commission.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je donne la parole à l'Ambassadeur Baqbeni Adeito Nzenqeya, Président de la Première Commission, qui parlera en sa qualité de représentant du Zaïre.

M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA (Zaïre) : En prenant la parole en ma qualité de représentant de mon pays, je ne peux m'empêcher d'exprimer ma reconnaissance à tous les membres de la Première Commission pour la coopération et les meilleurs sentiments qu'ils m'ont témoignés depuis l'exercice de mes fonctions de Président de cette commission. Les différentes marques de sympathie qui m'ont été adressées à cet effet confirment, si besoin est, l'excellence des rapports qui prévalent entre leurs pays et le mien.

Les travaux de la Première Commission se déroulent au cours de cette quarante-deuxième session dans un contexte qui est fortement orienté vers la perspective de la tenue, en 1988, de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

De ce fait, toutes les contributions apportées par les Etats Membres à la mise en oeuvre des dispositions du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et cela à travers les activités et les travaux de la Conférence du désarmement de Genève, la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement qui s'est tenue à New York du 7 juin au 10 juillet 1982, la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe, la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement et les négociations bilatérales entre les deux superpuissances qui se poursuivent à l'heure actuelle à Moscou, toutes ces contributions, disais-je, devront être évaluées en vue de servir d'éléments nouveaux dans l'élaboration du Programme d'action de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Il serait par conséquent souhaitable que la Première Commission puisse avoir à l'esprit la réussite de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, eu égard aux progrès réalisés dans certaines instances et qui méritent d'être parachevés en vue de leur adoption par ladite session.

Au niveau de la Conférence du désarmement, celle-ci a adopté, le 28 août 1987, le rapport du Comité spécial sur le Programme global de désarmement, conformément à la décision 41/421 du 4 décembre 1986.

Etant donné que certaines délégations n'étaient pas en mesure d'adopter des positions finales sur ce projet de Programme global de désarmement et qu'il subsistait des domaines de désaccord sur certains aspects du Programme, le Comité

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

préparatoire de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a par conséquent recommandé d'inclure dans l'ordre du jour de cette session le point intitulé "Examen et adoption du Programme global de désarmement".

Cette disposition permettra à la Conférence du désarmement de rétablir ce Comité spécial au début de sa session de 1988, en vue de résoudre les questions en suspens et de conclure les négociations sur le programme à temps, pour que celui-ci soit présenté à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Les objectifs de ce Programme global de désarmement sont bien connus de tous, car il s'agit d'éliminer les risques de guerre - en particulier de guerre nucléaire - dont la prévention demeure la tâche la plus pressante et urgente de notre temps.

Il s'agit aussi de maintenir et de renforcer l'impulsion donnée par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et d'entamer, en l'accélégrant, le processus du désarmement véritable sur une base concertée, à l'échelon international.

La réduction progressive et l'élimination finale des armements et des forces armées font partie intégrante de ce Programme global de désarmement, qui vise essentiellement le renforcement de la paix et de la sécurité internationales ainsi que la sécurité des Etats pris individuellement.

Certes, certaines formules ou certaines expressions peuvent ne pas rencontrer dans ce Programme global l'assentiment de certaines délégations, mais il ressort clairement dudit programme la volonté de contribuer à la sauvegarde de la souveraineté et de l'indépendance de tous les Etats.

Un effort devrait par conséquent être déployé par lesdites délégations pour qu'elles puissent surmonter ces difficultés et trouver des tournures acceptables, afin que ce programme, dont l'introduction, les objectifs, les principes, les priorités ainsi que les mesures et phases d'application ont été définis avec clarté, puisse être adopté par la Conférence du désarmement au cours de sa session de printemps de 1988 pour permettre à la troisième session extraordinaire de pouvoir l'examiner et, éventuellement, de l'adopter - ce qui représenterait dans ce domaine du désarmement un succès dans le début de la mise en oeuvre du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Autrement dit, celle-ci risque une fois de plus de rejoindre la deuxième session extraordinaire dans son échec.

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

Ma délégation tient à adresser aux membres du Comité spécial chargé de finaliser l'élaboration de ce programme ses encouragements les plus sincères pour qu'ils parviennent enfin à parachever son élaboration.

De même, la négociation qui porte sur l'élaboration d'une convention multilatérale sur l'interdiction complète et efficace de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction a semblé connaître un réel succès il y a quelques années mais, à l'approche de la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement, ma délégation se pose la question de savoir si le Comité spécial que dirige l'Ambassadeur Rolf Ekeus, de la Suède, en reprenant ses travaux au début de 1988, pourra être en position de présenter à la troisième session extraordinaire ce projet de convention.

L'année dernière, ma délégation félicitait l'Ambassadeur Ian Cromartie, du Royaume-Uni, alors Président du Comité spécial sur les armes chimiques, pour l'efficacité dont il avait fait preuve dans l'élaboration de la Convention sur les armes chimiques; ayant collaboré à ses côtés tant à Genève qu'à New York, je ne peux m'empêcher d'adresser les condoléances de ma délégation à sa famille et au Gouvernement britannique.

En dépit des consultations intensives menées par le Président dudit comité, il demeure que plusieurs questions, portant notamment sur "la juridiction et le contrôle", "l'assistance" et la "définition de la production à l'échelle industrielle" restent encore à régler.

D'ailleurs, dans ses conclusions, le rapport de la Conférence du désarmement n'indique-t-il pas que l'appendice 1, bien que reflétant le stade actuel des négociations concernant une convention sur les armes chimiques, n'engage nullement les délégations? Cela constitue la preuve que l'apparence de progrès réalisés dans le domaine des armes chimiques est éphémère puisqu'il s'agit là d'un simple exercice académique ou de spéculation de l'esprit sans que les Etats ne s'y engagent.

Ma délégation aurait souhaité qu'à ce stade tous les membres de la Conférence du désarmement, dont mon pays d'ailleurs fait partie, fassent preuve de volonté politique et adhèrent aux différents projets de texte qui sont présentés dans ce domaine.

M. Baqbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

Les dispositions générales sur la portée de cette convention effrayent-elles les Etats lorsqu'ils doivent s'engager à ne pas utiliser d'armes chimiques et à ne pas, de quelque manière que ce soit, aider et encourager les autres Etats à entreprendre des activités interdites par ledit projet de convention, ni acquérir, fabriquer et stocker lesdites armes?

Cette réticence de certains Etats explique la complexité de la question des armes chimiques, dont les installations sont souvent difficiles à discerner ou à distinguer des objectifs civils ou militaires.

La coopération qui semble s'instaurer dans ce domaine par les visites qu'autorisent les Etats disposant d'installations produisant des armes chimiques, telles que celle intervenue à Chikhany, en Union soviétique, et celle qui aura lieu aux Etats-Unis d'Amérique, révèle les possibilités d'une interaction, susceptible de promouvoir des négociations quant à l'élimination ou la réduction de ces armes et aussi à la mise sur pied des accords sur la vérification dans le domaine des armes chimiques.

Quoi qu'il en soit, ma délégation estime que ce comité spécial devrait s'atteler à accélérer le processus de l'adoption de ce texte afin qu'il soit présenté à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Ainsi, cette troisième session reprendra à son compte les propositions examinées par la deuxième session extraordinaire, qui n'ont pu recueillir l'assentiment de toutes les délégations.

L'attitude constructive des Etats qui ont participé à la Conférence de Stockholm sur la sécurité et la coopération en Europe mérite d'être citée comme un effort en vue du désarmement et du renforcement de la confiance et de la sécurité en Europe.

M. Baqbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

La notion de non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, dont les Etats participants ont fait une obligation, garantit à coup sûr l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de chacun des Etats. Il s'agit là d'un pas important vers l'application du principe de la coexistence pacifique entre les Etats européens en vue de promouvoir la confiance, la coopération et l'entente internationales. Les conclusions de cette conférence de Stockholm seront certes versées dans le dossier de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Pour sa part, la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement a reconnu, dans son document final, que la course aux armements qui se poursuit absorbe une proportion beaucoup plus importante des ressources humaines, financières, naturelles et technologiques du monde, grève lourdement l'économie de tous les pays et fait obstacle aux courants commerciaux, financiers et technologiques internationaux.

Les dépenses militaires mondiales offrent un contraste saisissant avec le sous-développement économique et social ainsi qu'avec la misère et la pauvreté qui sont le lot de plus des deux-tiers de l'humanité. Il est donc de l'intérêt commun d'assurer la sécurité à un niveau plus bas d'armements et de trouver le moyen de réduire les dépenses correspondantes.

A cet effet, ma délégation a noté avec une attention toute particulière les indications fournies par l'Ambassadeur Butler, de l'Australie, selon lesquelles le montant de l'aide accordée aux pays en développement par les pays développés, évaluée à près de 30 milliards de dollars, est inférieur au montant des exportations d'armes des pays développés vers les pays en développement, qui, lui, se chiffre à près de 34 milliards de dollars; et qu'entre 1975 et 1985, l'équivalent de 40 % des dettes extérieures des pays en développement provenait de leurs importations d'armes en provenance des pays développés.

Ce tableau devrait sensibiliser davantage tant les pays en développement que les pays développés sur l'urgence que revêt le Programme d'action proposé par ladite conférence sur la relation entre le désarmement et le développement, et d'adopter en conséquence des mesures propres à réduire le niveau et le volume des dépenses militaires en tant qu'approche du désarmement qui permettrait de consacrer des ressources supplémentaires au financement du développement économique et social, en particulier dans les pays en développement.

M. Bagbeni Adeito Nzengeva (Zaïre)

Ce programme d'action doit également faire l'objet d'une application rigoureuse de la part des Etats dotés d'armes nucléaires et sera également soumis à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale pour des actions appropriées.

Quant aux négociations qui se sont déroulées à Washington du 15 au 17 septembre 1987 entre les deux ministres des affaires étrangères des deux superpuissances, et qui se poursuivent actuellement à Moscou, ma délégation souhaiterait que toutes les autres puissances nucléaires puissent emboîter le pas aux deux grands et envisager, de façon unilatérale ou collective, des mesures visant à réduire leurs armes stratégiques dans les proportions subséquentes.

Qu'il s'agisse de l'interdiction des essais nucléaires, de la cessation de la course aux armements nucléaires, du désarmement nucléaire, de la prévention de la course aux armements dans l'espace et de la prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées, toutes les puissances nucléaires devraient se sentir concernées par des négociations ou des consultations qui se tiennent sur ces questions afin que l'équilibre de la terreur soit sauvegardé et que les efforts des uns ne soient pas découragés par l'entêtement des autres.

Si tel n'est pas le cas, toutes les vieilles notions de dissuasion et de persuasion vont refaire surface pour conforter la nostalgie de la supériorité militaire et technologique.

Un de mes prédécesseurs, l'Ambassadeur de Souza e Silva, du Brésil, Président de la Première Commission à la trente-neuvième session, remarquait en 1985 que le climat international était au plus bas et les préoccupations exprimées par certains au sujet de l'augmentation du nombre des résolutions d'une année à l'autre sont dues à l'absence de progrès en matière de désarmement et à la paralysie des négociations bilatérales et multilatérales sur le désarmement. Il a ajouté : "Le jour où les négociations reprendront et progresseront, je pense que le nombre des résolutions diminuera".

La leçon que ma délégation tire de cette remarque est de voir le nombre de résolutions se réduire au cours de la présente session, à raison justement de cette nouvelle approche qui marque le dialogue Est-Ouest et les négociations entre les deux superpuissances, sans, bien entendu, omettre de souligner la prochaine tenue de la troisième session spéciale de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

M. Baqbeni Adeito Nzengeya (Zaire)

Ma délégation se félicite des échos positifs qui nous parviennent de Moscou à cet effet et encourage les deux ministres des affaires étrangères à arrêter le programme des entretiens du Sommet de décembre 1987.

En tant que représentant d'un Etat africain, je ne peux passer sous silence le souci des chefs d'Etat d'Afrique de considérer le continent africain comme une zone exempte d'armes nucléaires et, par conséquent, de condamner le régime minoritaire d'Afrique du Sud pour ses expériences nucléaires.

Pour le succès des travaux préparatoires de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, le dynamisme et la compétence, qui leur sont reconnus, du Secrétaire général adjoint des Nations Unies, M. Akashi, du Secrétaire de la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur Komatina et du Secrétaire de notre commission, M. Kheradi, sont donc engagés, et ma délégation leur souhaite une pleine réussite dans leurs activités.

Le rôle de l'Organisation des Nations Unies sera donc revu et renforcé dans le Programme d'action de cette troisième session extraordinaire consacrée au désarmement grâce à leur contribution, que nous jugeons, d'ores et déjà, positive.

Ma délégation exprimera en temps opportun ses réflexions sur les méthodes de rationalisation des travaux de notre commission.

M. BADJI (Sénégal) : Monsieur le Président, je voudrais vous prier de bien vouloir faire part au président en titre de notre commission l'expression des sentiments de fierté et de solidarité que nous éprouvons à le voir diriger les travaux de cette importante commission. L'harmonie des relations amicales et fraternelles qui existent entre le Zaire, son pays, et le Sénégal suffit à nourrir ces sentiments de ma délégation. L'efficacité alliée à la compétence dont il fait montre à ce poste élevé, avec le concours avisé des autres membres du Bureau, est un des gages du succès de nos délibérations.

S'il est une des voies dans lesquelles se sont résolument engagées les Nations Unies pour contribuer à l'avènement d'un monde de paix, c'est sans aucun doute celle d'un désarmement effectif et, par conséquent, d'une sécurité réelle.

A cet effet, beaucoup d'initiatives ont été mises en oeuvre au sein d'instances multilatérales et bilatérales, en vue de cerner tous les aspects du phénomène de la course aux armements et de susciter l'adhésion de tous à l'effort commun pour la réalisation d'un désarmement général et complet, sous contrôle international.

M. Radjji (Sénégal)

Mais le constat à cet égard est pour le moins décevant, les déclarations généreuses faites par les uns et les autres n'ayant pas toujours été suivies d'actions positives, qui ne sauraient reposer que sur la volonté politique de l'ensemble des Etats de la communauté internationale.

Le désarmement est une oeuvre de longue haleine. Sa réalisation exige, aux niveaux individuel et collectif des peuples et des Etats, une prise de conscience aiguë des risques de dérapage qui pèsent sur l'humanité, en même temps qu'une ferme détermination de mettre fin aux dangers encourus.

Il nous faut reconnaître aujourd'hui, toutefois, qu'après plusieurs décennies de propositions, de négociations et, dans peu de cas, de progrès partiels, le bilan, en cette fin des années 80 proclamées deuxième Décennie du désarmement, est largement négatif par rapport aux objectifs fixés, dans la mesure où aucun résultat significatif n'a été encore obtenu dans le domaine du désarmement.

M. Radji (Sénégal)

Plutôt qu'une appréciation subjective, il s'agit là d'un constat fait, chiffres à l'appui, par un grand nombre d'études spécialisées, qui ont très tôt mis en exergue les disproportions flagrantes existant, d'une part, entre les sommes inimaginables consacrées aux armements et les besoins fondamentaux de l'humanité et, d'autre part, les énormes stocks d'armes accumulés par les Etats et les besoins de sécurité de ceux-ci.

Il est un fait que nous ne saurions nier, encore moins taire. Le monde dans lequel nous vivons est dans un état de surarmement qu'il est impérieux de circonscrire et de proscrire si nous voulons éviter une catastrophe fatale au genre humain et à sa planète.

C'est la raison pour laquelle les travaux de notre commission, instance de délibération et d'orientation en matière de désarmement et de sécurité internationale, devraient être l'occasion, non pas de continuer à déplorer un échec ou de se résoudre à une résignation, mais plutôt de persévérer dans la voie déjà tracée par la Charte et amorcée, notamment en 1978 et 1982, lors des première et deuxième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées au désarmement.

Il s'agit, en effet, de poursuivre avec détermination la recherche concertée, dans une atmosphère de confiance mutuelle, des voies et moyens permettant d'aboutir à des progrès réels, qui arrêteraient, en priorité, la croissance incontrôlée du surarmement et conduiraient à l'amorce tant attendue d'un désarmement véritable aux plans global et régional en même temps que dans les domaines des armes nucléaires, chimiques et classiques.

Il est légitime à cet égard que nous fondions un grand espoir dans l'amélioration, encore timide, des relations Est-Ouest, qui déterminent, pour l'essentiel, l'état de la situation internationale. Longtemps caractérisées par la méfiance et la suspicion, ces relations, plutôt que de se limiter à une simple amélioration, à une simple normalisation, devraient, à notre sens, s'orienter irréversiblement vers la prise en compte de concepts liés à une vision noble des intérêts supérieurs de l'humanité et du destin commun de tous les peuples.

Nous interprétons l'accord de principe auquel sont parvenus récemment les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques pour éliminer les missiles à moyenne portée et à plus courte portée en Europe et les bonnes intentions manifestées par les deux pays dans les domaines des armes stratégiques, des armes chimiques et des essais nucléaires, comme les signes

M. Badji (Sénégal)

avant-coureurs d'une nouvelle dynamique devant aboutir à une ère de paix. L'option de la paix, par l'esprit de justice et de tolérance, par l'égalité des nations et des peuples qu'elle instaure, est celle qui sied à la communauté internationale. Elle est à l'opposé de celle de la guerre où l'égoïsme, le préjugé et l'intolérance l'emportent sur tout.

Il faut souhaiter que les rencontres en cours et celles envisagées prochainement entre dirigeants soviétiques et américains soient mises à profit pour dépasser rapidement le stade actuel des bonnes intentions et s'engager résolument vers la conclusion d'accords bilatéraux dans les domaines prioritaires du désarmement, parmi lesquels le désarmement nucléaire nous paraît devoir occuper une place de choix.

L'on ne soulignera jamais assez le danger que représente pour l'humanité la course aux armements nucléaires.

Très tôt pourtant, des priorités ont été définies et un programme d'action arrêté visant essentiellement les objectifs de la prévention d'une guerre nucléaire et de l'arrêt de la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires.

Si presque rien n'a pu être fait jusqu'ici, c'est parce que la volonté politique d'aboutir à des résultats concrets a fait défaut. A la générosité des appels consignés dans les nombreuses résolutions adoptées chaque année ici même sur la question, la réponse a plutôt été le renforcement et le perfectionnement de la puissance destructrice, de la part surtout de ceux-là mêmes qui détiennent, de par la Charte, une responsabilité spéciale en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Hélas, en la matière, les petits pays que nous sommes n'ont d'autre moyen que de recourir à la revendication d'un droit, qui tient sa source de l'aspiration universelle à la paix et qui nous commande d'agir pour que le bien commun de l'humanité ne soit pas à la merci des aléas des rapports existant entre ceux des Etats qui appartiennent à la minorité aujourd'hui détentrice du pouvoir de décider de la destruction du monde. C'est la raison pour laquelle mon pays n'a pas hésité à s'associer aux initiatives qui ont pris l'opinion publique à témoin, à travers le lancement de la campagne mondiale pour le désarmement. Grâce à la participation de tous, celle-ci devrait pouvoir renouveler l'enthousiasme et l'élan collectifs des peuples à briser les obstacles et les réticences à un engagement plus résolu dans les négociations sur le désarmement nucléaire.

M. Badji (Sénégal)

Il reste qu'en attendant que cette étape soit franchie, nos efforts doivent être consacrés au renforcement et à l'élargissement du régime de la non-prolifération des armes nucléaires. L'écrasante majorité de nos pays qui, en signant le Traité sur la non-prolifération, ont renoncé formellement à un droit souverain, ont toutes les raisons de demander aux puissances nucléaires de s'engager, en contrepartie, à leur fournir des garanties fiables contre l'usage de telles armes.

Il est temps qu'un instrument juridique approprié vienne consigner des garanties claires et sans équivoque quant à la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires. Ceux-ci, en raison de la générosité de leur acte, devraient légitimement être libérés de la peur d'être la cible facile d'une agression ou de la menace d'agression de la part des puissances nucléaires.

A ce sujet, les Etats du continent africain sont d'autant plus préoccupés qu'il n'y a plus de doute aujourd'hui au sujet de l'acquisition du secret de l'arme atomique par le régime raciste de Pretoria, qui foule ainsi aux pieds la Déclaration des chefs d'Etat ou de gouvernement africains de 1964 sur la dénucléarisation du continent africain. Au lieu de continuer à réitérer leur doute sur cette question, comme il nous a été donné de l'entendre lors de la dernière session de la Commission du désarmement, les sceptiques devraient enfin de se joindre aux efforts de la communauté internationale pour conjurer cette menace. A cet égard, les puissances nucléaires ont un rôle déterminant à jouer. Les Etats africains et tous les peuples épris de paix s'attendent, en effet, à ce que celles-ci, par des engagements précis et contraignants, garantissent le respect du statut de zone exempte d'armes nucléaires de l'Afrique, en s'abstenant de toute collaboration avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire. L'arme nucléaire aux mains des tenants de l'apartheid est un risque incalculable auquel le monde ne peut et ne doit s'exposer.

M. Badji (Sénégal)

Nous sommes bien conscients des conséquences irréparables que provoquerait l'usage de l'arme nucléaire. Cela ne doit cependant pas nous amener à reléguer au second plan la question des armes classiques. Leur utilisation massive, dans de nombreux conflits armés, dont le tiers monde a été le théâtre quasi exclusif ces dernières années, a eu des effets dévastateurs en vies humaines et en dégâts matériels et écologiques, sans parler des énormes ressources financières détournées pour acquérir ces armes.

Le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement avait défini, de façon claire, l'approche à adopter dans le domaine de la réduction des armes classiques et des forces armées. La responsabilité des Etats qui possèdent les arsenaux les plus importants y est clairement établie, quant à l'ouverture et à la poursuite des négociations dans ce domaine, et dans des conditions qui, bien entendu, garantiront à tous un droit égal à la sécurité. Il est heureux de constater la poursuite des efforts déployés depuis quelques années dans certaines régions, notamment en Europe, et par certains pays comme la République populaire de Chine. Nous formons le voeu que ces efforts s'étendent à toutes les régions du monde et inspirent les négociations multilatérales engagées sur cette question.

A l'approche de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, que nous envisageons de convoquer l'année prochaine, le souvenir amer des divergences profondes, dont la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement a été le témoin impuissant en 1982, doit rester présent en chacun de nous pour éviter surtout de commettre les mêmes erreurs et d'être les protagonistes du même dialogue de sourds.

A cet effet, les sessions futures du Comité préparatoire devraient être mises à profit pour ouvrir la voie à un large consensus sur le document qui sera adopté à l'issue de la session extraordinaire. A notre avis, ce document final, fruit d'une réflexion élargie et approfondie, devra jeter les bases d'une action commune et concertée, face aux grands défis que l'humanité aura à relever à l'âge des armes nucléaires de la troisième génération.

Nous vivons les derniers moments de la décennie des années 80, que nous avons proclamée deuxième Décennie du désarmement. Le Sénégal, sous l'impulsion de ses dirigeants, a décidé, dès le départ, comme il l'avait d'ailleurs fait lors de la

M. Badji (Sénégal)

première Décennie, de vivre ces années à sa manière, en s'enracinant dans son héritage culturel et en s'inspirant de son histoire, marquée par l'amitié, la tolérance et la concorde.

C'est que, dès le début, nous étions convaincus que cette deuxième Décennie n'aurait de sens que si notre attitude dépassait le stade du simple discours, pour atteindre celui de la reconversion des mentalités et des habitudes, en faisant de la paix la référence inamovible de nos actions quotidiennes.

Comme tout événement, cette décennie que nous consacrons, pour la deuxième fois consécutive, à la promotion du désarmement, prendra fin. Pour qu'elle ne demeure pas un simple épisode, il est nécessaire que les efforts entrepris dans le sens de la restauration de la paix et de l'édification d'un monde sûr, parce que juste, soient durables et permanents.

La séance est levée 16 h 55.